

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77010

Objet

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le quatre février à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M^M. TETARD,

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, MONTRON, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, DOMEQ, BARRIERE, BOUTET, DELAIR, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

CENTRE POLYVALENT
D'ANIMATION ET
D'ACTIVITES CULTURELLES:
Emprunt de 1 000 000 de FR
auprès de la Caisse
d'assurance Vieillesse des
pharmaciens

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. :

Excusé : M. de LIPKOWSKI

Absents : MM. BARDE, STIPAL, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, BOUCHET, Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 29 Octobre 1976, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux complémentaires de restauration du gros oeuvre et de grosses réparations aux façades du C. A. M. P. A. C.

Un financement a été recherché auprès de divers organismes de crédit, et la Caisse d'Assurance Vieillesse (Section Professionnelle des pharmaciens) 29 Boulevard de Courcelles 75008 PARIS, a bien voulu accepter de nous consentir un prêt de 1.000 000 de FR, sur une durée de 15 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 29 Octobre 1976

VU la proposition de la Caisse d'Assurance Vieillesse (Section Professionnelle des Pharmaciens)

DECIDE :

- de contracter un emprunt de un million de francs (1 000 000 de F) auprès de la Caisse d'Assurance Vieillesse (Section Professionnelle des Pharmaciens) pour une durée de 15 ans au taux en vigueur le jour de la signature du contrat.

./...

DATE DE CONVOCATION

31 Janv. 1977

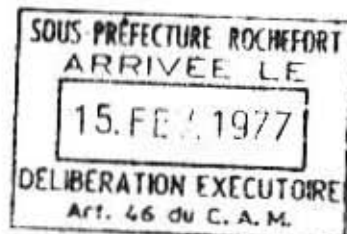
DATE D'AFFICHAGE

31 Janv. 1977

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18



A titre indicatif, le taux actuel est de 11,10 % représentant des annuités de 139 830 F,75 chacune .

S'ENGAGE :

- à voter les ressources nécessaires au paiement des annuités pendant quinze années (15) à compter de 1978 .

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer le contrat de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre M. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre



Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

GUY TITARD

